

# VISIO - Organisation des élections des représentants du personnel aux CAP, CCP, CST...

TOOP021ELEC

**Organisation des élections des représentants du personnel aux CAP, à la CCP, au CST et désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée (santé, sécurité et conditions de travail)**

**En Visio-conférence par ZOOM, de 9h00 à 17h00**

**Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA**

**Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel**

## Objectifs

- Maîtriser le dispositif réglementaire en matière d'élections et de désignation des représentants du personnel
- Maîtriser la réglementation relative aux opérations électorales
- Avoir un rappel de la mise en place, des attributions et du bon fonctionnement des instances de représentation

## Public Visé

- Tout agent des collectivités territoriales et établissements publics ayant à organiser les élections des commissions administratives paritaires (CAP), de la commission consultative paritaire (CCP), du comité social territorial (CST) et la désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée (FS) désignation des comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT)

## Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le dispositif réglementaire en matière d'élections et de désignation des représentants du personnel
- Maîtriser la réglementation relative aux opérations électorales
- Avoir un rappel de la mise en place, des attributions et du bon fonctionnement des instances de représentation

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de cas concrets
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance, par Zoom

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Qualification Intervenant.e.s

## Pré Requis

- Avoir des connaissances dans l'organisation des élections professionnelles de niveau débutant

## Parcours pédagogique

### Présentation générale des Commissions Administratives Paritaires (CAP), de la Commission Consultative Paritaire (CCP), du Comité Social Territorial (CST)

- Définition, création et compétences générales

- Composition

### Élection des représentants du personnel aux CAP

- Calcul des effectifs au 1er janvier 2022

- Règles relatives aux listes électorales

- . Électeurs aux CAP (corps électoral)
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement des listes électorales
- . Publicité des listes électorales, réclamations et affichage

- Présentation des listes de candidats

- . Composition des listes de candidats et leur représentativité dans la FPT
- . Conditions d'éligibilité des candidats
- . Règles de présentation des listes de candidats
- . Dépôt, affichage et contestation des listes de candidats

- L'organisation du scrutin

- . Matériel de vote (bulletins de vote et enveloppes)
- . Charge financière et acheminement du matériel de vote
- . Bureaux de vote
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes

- Résultats des opérations de vote

- . Calcul et attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

### Élection des représentants du personnel au sein de la CCP

Le corps électoral (définition)

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Fonctionnaire spécialiste du statut de la fonction publique et des relations sociales

#### **Règles relatives aux listes électorales**

- . Électeurs à la CCP (corps électoral)
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement et publicité des listes

#### **Présentation des listes de candidats**

- . Composition et conditions d'éligibilité
- . Règles de présentation, dépôt et affichage des listes de candidats

#### **L'organisation des bureaux de vote**

- . Matériel de vote et transmission
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes
- . Modalités d'attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

#### **Élection des représentants du personnel au CST**

#### **Règles relatives aux listes électorales**

- . Électeurs au CST
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement des listes électorales
- . Publicité des listes électorales, réclamations et affichage

#### **Présentation des listes de candidats**

- . Composition et présentation des listes de candidats et leur représentativité dans la FPT
- . Conditions d'éligibilité des candidats
- . Dépôt, affichage et contestation des listes de candidats

#### **L'organisation du scrutin**

- . Matériel de vote (bulletins de vote et enveloppes)
- . Charge financière et acheminement du matériel de vote
- . Bureaux de vote
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes

#### **Résultats des opérations de vote**

- . Calcul et attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

#### **Désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée (FS)**

- Attribution des sièges et désignation des membres

- Remplacement des membres

- Fonctionnement et principales attributions

## **Méthodes et modalités d'évaluation**

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

## **Modalités d'Accessibilité**

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

**ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575**

 **Durée**

**14.00** Heures  
2 Jours

**Effectif**

De 4 à 12 Personnes

 **Tarifs (net de taxes)**

**Inter (Par Stagiaire) : 1 240.00**  
**Intra (Par Jour) : Nous consulter**

**Tarif Adhérent  
Inter**

**1 140.00**



**Contactez-nous !**

**Patricia CHOU VAN**  
Responsable Formation

**Tél. : 0153391411**  
**Mail : patricia.chouivan@adiaj.org**